

Technologies numériques et changement du système matrimonial dans la ville de Kinshasa

par Sébastien Maluta Makaya

Resume

Le smartphone, ou "*tshombo androïde*" en jargon kinois, qui envahit l'espace familial et impacte la vie intime des conjoints, transforme-t-il le système matrimonial ? Cet article répond par l'affirmative à cette question, en adoptant une approche comparative des données qualitatives sur les mariages à distance avant et pendant l'ère numérique. Il montre que les interférences des technologies numériques dans les mariages à distance contemporains transforment les pratiques matrimoniales traditionnelles. Ces technologies engendrent de nouvelles formes de mariages à distance qui suivent des logiques matrimoniales inédites, où le rôle et la place de la famille ainsi que des ancêtres dans le choix du conjoint ne sont plus que de vagues souvenirs du passé. En effet, l'introduction des smartphones dans les mariages à distance entraîne l'émergence d'un système matrimonial axé sur le développement durable : des mariages isogames numériques, géographiques, socioprofessionnels et/ou confessionnels/religieux.

Mots clés : Mariages à distance, tshombo androïde, changement social, système matrimonial, mariages technologiques.

Abstract

Is the smartphone, or "android tshombo" in Kinshasa jargon, which is invading Kinshasa's family space and impacting the intimate lives of spouses, transforming the matrimonial system? This article takes a comparative approach to qualitative data on long-distance marriages before and during the digital era. It demonstrates that the interference of digital technologies in contemporary long-distance marriages is transforming traditional matrimonial practices. These technologies are giving rise to new forms of long-distance marriages that follow new matrimonial logics, where the role and place of the family and ancestors in the choice of a spouse have become little more than vague memories of the past.

In other words, the intrusion of smartphones into long-distance marriages is fostering the emergence of a matrimonial system grounded in sustainable development, characterized by isogamous marriages that are digital, geographical, socio-professional, and/or denominational/religious.

Keywords: Remote marriages, android tshombo, social change, matrimonial system, technological marriages.

Introduction

Au cours d'une célébration publique des mariages civils, dans l'enceinte de la maison communale de Kintambo, un couple composé d'une femme et d'un jeune homme, visiblement moins âgé qu'elle a attiré notre attention. Nous pensions avoir mis la main sur un cas typique du phénomène « *Kamuke sukali* (litt. le petit c'est sucré, ça goûte !) ». Selon le dicton, « l'amour n'a pas d'âge » ! Mais, à la cérémonie d'échange de consentement, quand l'Officier de l'Etat

civil met entre parenthèses tout ce qui était lié à l'époux, hormis l'anneau qu'il autorise au jeune à introduire dans l'annuaire de l'épouse. Nous avons compris qu'il s'agissait d'une célébration d'un mariage par procuration, *libala ya ndingisa*. Le jeune homme représentait l'époux absent ou empêché.

Les informations recoupées sur ce couple spécial, ont dévoilé trois autres faits intéressants. Primo, le jeune homme était un ami de l'époux absent hébergé par l'oncle de ce dernier. Secundo, les conjoints séparés par la distance géographique, Fanie et Fred (pseudonymes), se sont rencontrés sur Facebook et leur premier consentement mutuel s'est déroulé sur WhatsApp. Tertio, les deux époux n'étaient pas présents au mariage coutumier. C'est-à-dire, ce couple spécial présente, d'un côté, les indices d'un *libala ya tshombo*, le mariage par le smartphone, le téléphone androïde (le choix du conjoint s'est fait au travers des médias sociaux). De l'autre côté, il s'apparente à ce que l'on nomme en jargon kinoïse, *libala libungutulu*, le mariage sans les époux, ou le mariage zéro.

Ce mariage spécial qui ouvre cet article montre que la pratique des mariages à distance existe à Kinshasa sous diverses formes, à savoir, *libala ya tshombo*, *libala libungutulu*, *libala ya ndingisa*, évoqués plus haut. D'autres formes des mariages à distance identifiés sont, notamment, *libala ya commission traditionnel*, le mariage par des intermédiaires, *libala na petite ya quartier*, le mariage avec la fille du quartier, *libala ya vision*, le mariage vision, etc. (Maluta Makaya, 2018, p. 48). On parle même de plus en plus de *libala ya lotto*, le mariage loterie. Il s'agit des hommes et des femmes qui se rencontrent au DVD Lotto et tentent de jouer en couple circonstanciel pour maximiser leurs chances d'être sélectionnés.

Le couple Fanie et Fred remet en cause la place et le rôle des parents, de la famille dans le choix du conjoint. Il suggère en même temps que l'immixtion des médias sociaux dans le mariage et la famille modifie les éléments constitutifs des mariages à distance, leur

place et leur rôle. En effet, sans les médias sociaux Facebook et WhatsApp, Fanie et Fred ne se seraient jamais rencontrés et l'on ne parlerait jamais de leur mariage.

Ce mariage type suscite plusieurs interrogations, notamment, quels sont les éléments qui entre en ligne de compte pour former un mariage à distance, à l'ère du numérique ? Quel est le rôle, quelle est la place des parents, de la famille, des ancêtres dans le choix du conjoint et dans la célébration des rites du mariage à l'ère du numérique ? Les interférences des technologies numériques dans les mariages à distance, entraînent-elles un changement du système matrimonial à Kinshasa ?

C'est cette dernière question qui constitue le fil d'Ariane de cette réflexion. L'article soutient que les transformations socioculturelles qu'induisent les interférences de *tshombo androïde* dans les mariages à distance contemporains postulent à l'émergence d'un nouveau système matrimonial dénommé « les mariages technologiques » ou encore les « mariages numériques ». C'est-à-dire, aux côtés des mariages endogamiques/exogamiques classiques, s'inscrit un autre système matrimonial, les « mariages isogames ».

Du point de vue méthodologique, l'article s'appuie sur des données qualitatives collectées à Kinshasa en deux temps ; d'abord entre août 2018 et novembre 2019, sous le thème, « Parenté et communication technologique » ; ensuite, entre janvier et août 2023 (Mariages à distance et stabilité ou instabilité sociale). Il compare spécialement le choix du conjoint, le rôle et la place de la famille, l'apport des technologies occidentales et la téléologie des mariages à distance avant et après l'avènement de *tshombo androïde* Cf. Vidal-Naquet (2006) et Mabilia Mantuba (2019).

Dans cet article, le mariage à distance désigne une alliance matrimoniale hétérosexuelle entre un homme (une femme) résidant à Kinshasa qui entretient des relations conjugales avec une femme (un

homme) vivant dans un pays autre que la RD Congo. Il s'agit d'une union matrimoniale hétérosexuelle ou une vie conjugale entre un homme qui vit en Occident ou ailleurs et une femme qui réside à Kinshasa ou inversement. Cette union ne saurait être possible sans le concours de la technologie, en particulier, *tshombo androïde* ou le smartphone (Maluta-Makaya, 2018). La recherche distingue les mariages à distance avant l'avènement des smartphones et les mariages à distance à l'ère du numérique. Leur différence essentielle réside dans le rôle et la place des technologies occidentales dans la formation des mariages à distance.

Par ailleurs, les mariages à distance engendrent les conjoints séparés par la distance géographique, c'est-à-dire, des hommes et des femmes unis par les liens du mariage mais séparés par la distance géographique ; des couples hétérosexuels légitimes ou reconnus socialement tel quel dont les conjoints qui ne résident pas ensemble ; ou encore des couples au sein desquels les technologies digitales, en particulier, le téléphone androïde ou les smartphones, jouent des rôles multiples, notamment, de moyen de communication, de milieu de rencontre, d'espace de dialogue intime ou familial, etc.

Par technologies numériques, il faut entendre *tshombo androïde* (le smartphone) et/ou ses applications comme Internet, Facebook, WhatsApp, Tik Tok, You Tube, Appels vidéo, etc. Enfin, le système matrimonial renvoie ici à l'ensemble des règles et normes soit qui régissent la reproduction dans une société humaine donnée, soit qui façonnent les interactions basées sur la parenté, le système de parenté. C'est le cas de la distinction entre cousins croisés et cousins parallèles. On parle généralement de l'endogamie ou de l'exogamie clanique, du mariage préférentiel (Lévi-Strauss, 1967).

Outre l'introduction et la conclusion, cet article décrit les mariages à distance anciens, les mariages à distance à l'ère du numérique et les mariages technologiques.

1. Mariages a distance avant l'avènement du numérique

Paradigmes

Du point de vue légal ou officiel, quand on parle du mariage à distance, il s'agit du « mariage par procuration, *libala ya ndingisa* » (Code de la famille Art 363). Vidal-Naquet (2006) précise que cette forme de mariage est née en France, dans le contexte de la première guerre mondiale. Il s'agit d'un « mariage d'amour » et non un « mariage de raison » dont l'objectif principal était de maintenir la cohésion sociale menacée par la guerre.

Du point de vue coutumier ou socioculturel, le mariage à distance légal est une variante de ce que le jargon kinois appelle *libala ya commission*, le mariage par les intermédiaires. Il s'agit d'un mariage préférentiel, une endogamie ou une exogamie clanique en milieu urbain ou extra coutumier, *Libala ya commission* s'apparente à un mariage préférentiel, un mariage arrangé, selon des normes lignagères, parfois à l'insu de l'un des futurs époux.

Par ailleurs, l'expression *libala ya commission* s'est répandue à partir de l'Album *Sango Mabala commission* (Message des mariages par des intermédiaires), dans lequel le célèbre musicien congolais King Kester Emeneya, interprète les regrets d'un homme qui avait perdu sa femme à cause de sa belle-mère qui l'avait donnée en mariage à un autre homme plus riche.

Selon toute vraisemblance, l'ancêtre de ces mariages à distance, entendus comme des alliances matrimoniales entre des hommes et des femmes qui ne vivent pas au même endroit et dans lesquelles interagissent la communication technologique et/ou les technologies occidentales, semble être le mariage intra-ethnique dans les casernes, encouragé par l'administration coloniale. Il s'agit du mariage entre un milicien et une femme de son ethnie d'origine ou

encore un mariage entre des personnes de même race, en terre étrangère (Mabiala Mantuba, 2019 pp. 92-93). C'est un mariage endogamique ou exogamique qui se réalisait par l'intermédiaire des proches parents, des photographies, des télégrammes, dans le double objectif de créer la stabilité sociale et servir de prélude à la réforme sociale.

La période avant l'arrivée de *tshombo androïde* bon marché connaît trois modèles des mariages à distance, notamment, dans les casernes, en ville (milieu extra coutumier) et dans les églises qu'illustrent les récits suivants.

-Le mariage de Fidèle

Fidèle est un milicien de la Force publique affecté dans la caserne de Thysville. Originaire du Bas-Fleuve actuel, Fidèle, devait trouver une épouse dans son pays natal. Il a envoyé un télégramme à son grand-frère afin qu'il lui trouve la femme idéale. Ce dernier, se retrouvant entre trois proposées de la famille, choisit la stratégie de la photographie pour résoudre le dilemme. Ils prirent les trois filles en photo et expédièrent cette dernière à Fidèle qui devait signaler laquelle lui convenait. Plus tard, Fidèle a renvoyé la photo avec un signe sur celle qui lui plaisait. Le mariage fut conclu par procuration. Six mois plus tard, Fidèle accueillait Marcelline, son épouse, à Thysville.

- Pélé et son mariage avec Marianne :

Je vivais à Kinshasa. J'ai reçu une visite surprise de ma mère qui s'est faite accompagner de Marianne, une jolie jeune fille qui l'aidait dans les travaux de ménage au village. Je connaissais la fille puisque je l'avais vue au village quand j'y étais en vacances. Elle m'avait plu,

mais mon projet d'agrémenter son séjour avec elle n'a pas abouti. Partant de là, maman a poursuivi à mon insu mon projet en lui donnant une forme officielle. Les deux familles se sont entendues et ont conclu le mariage en bonne et due forme.

Durant les deux semaines du séjour de Pauline chez moi, Marianne et elle dormaient dans la chambre des visiteurs. Marianne cuisinait et faisait le ménage comme d'habitude. J'admirais et je félicitais les services. Je ne pouvais rien envisager. Car, Marianne était toujours collée à ma mère. C'est à la veille du retour de maman qu'elle m'a annoncé que Marianne ne retournera plus au village ; c'est elle la femme que la famille a choisie pour moi. Au village, tous les rites ont été déjà accomplis...

Enfin, à une époque plus récente, Kinshasa a connu l'avènement de l'Eglise de l'Unification connue sous le nom de la secte Moon, la première église à encourager et à s'impliquer dans la conclusion et la célébration des mariages transnationaux. Cette église est réputée marier ses fidèles grâce à la photographie et célébrer le mariage collectif. Car, dans l'accomplissement de sa mission évangélistrice, Sun Myung Moon s'appuie sur la célébration du mariage collectif, un ensemble de mariages entre adeptes conclus grâce aux photos. Margo a rapporté comment Nina et Patate, adeptes de la secte Moon se sont mariés, sans se connaître d'avance. Leurs responsables respectifs ont montré à chacun la photo de son futur partenaire. Dès que le premier consentement mutuel a été obtenu, Patate a rejoint Nina à Kinshasa pour la cérémonie de mariage collectif.

Caractéristiques des mariages à distance avant l'avènement du numérique

Les mariages à distance en ville ou en milieux extra coutumiers apparaissent comme des mariages intra-culturels ou intra

ethniques. C'est-à-dire, on se marie au sein de son ethnie. Les mariages à distance, comme tout autre forme de mariage d'ailleurs, obéissent à une prescription sociale. On navigue entre les conjoints prescrits et les non prescrits. L'échange des femmes tient compte de la prohibition de l'inceste. C'est ce qu'on appelle couramment l'endogamie et/ou l'exogamie claniques.

Les mariages à distance traditionnels sont des mariages par des intermédiaires, *mabala ya commission*, en jargon kinois. Ils ne peuvent pas se réaliser sans évoquer les services incontournables d'un intermédiaire, un courtier matrimonial ou un couturier du sexe. Le kikinois emploie l'expression *mukala* pour désigner ces commissionnaires matrimoniaux. Cette expression a été vulgarisée à partir d'un autre célèbre musicien Papa Wemba, dans le film, *La vie est belle*. En effet, dans ce film, Kuru, Papa Wemba, est le *mukala* de son patron. Wemba était chargé de chercher et d'apporter des filles à son patron, particulièrement, Kabiby, sa future épouse.

L'analyse induit que les mariages à distance avant les smartphones utilisent deux sortes d'intermédiaires, à savoir, les humains (la famille, les proches parents) et les technologies occidentales (la photographie, le télégramme, le train). En effet, dans les mariages par les intermédiaires documentés, la famille joue un rôle déterminant. Le choix de Mélanie a été l'œuvre concertée de la mère, la tante maternelle, le grand-frère de Fidèle. C'est ce dernier qui, en tant que chef de famille, a marié son jeune frère. Marianne est devenue l'épouse de Pélé par l'entremise de la mère de ce dernier. C'est un mariage arrangé, à l'insu de Pélé et probablement de Marianne parfois. Répond du respect de la tradition, des parents, des ancêtres.

Par ailleurs, ces *mabala ya commission* utilisent aussi les technologies d'origine occidentale comme intermédiaires. Outre le télégramme de Fidèle à son grand-frère, qui exprimer le désir d'épouser une fille de chez lui une photographie a servi

d'intermédiaire dans le choix de Mélanie. Tandis que pour la réunification des conjoints séparés par la distance géographique, le train, *vuazer*, a été mis à contribution. Quant au cas de Pélé et Marianne, l'enquête note le camion, qui a favorisé le regroupement familial.

Le cas de Nina et Patate (pseudonymes), à quelque exception près, combine les deux premiers. D'abord, Nina et Patate ne se connaissaient pas, à l'instar de Fidèle et Mélanie. C'est une photographie qui assure l'intermédiaire entre eux. Dans tous les cas, la photographie fait office de *mukala*, de courtier matrimonial. Ensuite, dans le contexte d'une famille spirituelle, ce sont les responsables de Nina et de Patate qui marient leur fille et leur fils. Ce qui rejoint autant le cas de Pélé et Marianne aussi bien celui de Fidèle et Marianne. Enfin, un troisième moyen de transport est mis à contribution ici ; il s'agit de l'avion. Patate a rejoint Kinshasa, à la rencontre de Nina, en avion.

Quoi qu'il en soit, les technologies d'origine occidentales, bien que faisant partie du système matrimonial, ne jouent pas un rôle irremplaçable. C'est la famille biologique ou spirituelle qui marie son fils ou sa fille, en associant un tant soit peu, une technologie quelconque comme élément complémentaire dans cas ou dans un autre.

Par ailleurs, Nina et Patate introduisent une nouveauté dans la formation des mariages à distance. Leur mariage représente un nouveau milieu socioculturel, à savoir, l'église. En effet, Nina et Patate se choisissent non pas en tenant compte du clan ou de l'hérédité, mais en église, le milieu socioculturel qu'ils fréquentent. Le couple Nina et Patate annonce l'avènement de l'homogamie spatiale ou géographique dans les mariages à distance (Ekala, 2019). C'est un début d'une union non prescrite sur plan ethnique mais prescrite sur le plan ecclésial, car, ce sont les responsables ecclésiaux qui prescrivent.

En outre, on ne se marie pas à distance pour rien. Pour Fidèle, le but est politique, idéologique. C'est pour répondre aux vœux du métier des armes de l'époque, selon lequel se marier avec une femme de son ethnie garantit la stabilité et la cohésion sociale. Les mariages à distance constituent un outil, un facteur de développement durable. Pour Pélé, il s'agissait de respecter la tradition des anciens, on se marie au sein ou en dehors du clan. Tandis que pour Nina et Patate répond d'une idéologie d'universalisme culturel religieux. Le mariage à distance comme un outil d'évangélisation, de changement de mentalité, d'ouverture au monde.

Par ailleurs, les mariages à distance avant l'avènement de *tshombo androïde bon marché* ont marqué un pas en incluant les technologies d'origine occidentale dans leur formation. Mais, le rôle de ces dernières reste encore secondaire. Ils restent des mariages endogamiques ou exogamiques dans l'ensemble. On se marie selon les prescriptions claniques, politiques et/ou religieuses. Ils s'apparentent aux « mariages de raison » (Laburthe-Tolra & Warnier 1993, p. 74). En effet, ce sont des mariages préférentiels ou arrangés à visée politique, coutumière, religieuse.

2. Mariages à distance à l'ère du numérique

2.1. Différentes formes des mariages à distance

Il existe diverses formes de mariages à distance identifiées qui se pratiquent à Kinshasa. Cet article en évoque quelques-unes, notamment, le mariage par les intermédiaires, (*libala ya commission*), le mariage avec la petite du quartier (*libala na petite ya quartier*), le mariage grâce au smartphone (*libala ya tshombo*), le mariage par procuration (*libala ya ndingisa*), le mariage sans les époux (*libala libungutulu*), le mariage blanc (*libala lokuta*), les fiançailles électroniques (*libala na tshombo*) et le mariage loterie (*libala ya loto*).

Libala ya commission

José vit en Europe depuis 24 ans. Après son diplôme d'Etat, José est venu à Kinshasa. Il vivait chez Daniel, son oncle. De temps à autre, il rendait visite à Eric, un de ses amis de l'école dans la commune de Lemba. Lors des visites de José, Eric recourait régulièrement aux services d'Edith, une petite fille, qui vivait dans la maison voisine.

En Europe, José est resté en contact avec Eric.

Eric lui donnait des nouvelles du quartier. A l'occasion, il parlera de la famille d'Edith. Les enfants avaient grandi et beaucoup avaient voyagé en Europe ! Edith, leur petite des courses, avait grandi aussi et elle faisait des études des sciences infirmières, etc.

Mais, José n'avait plus la moindre idée de cette fille.

Il a demandé une photo. Eric la lui a envoyée par les réseaux sociaux. Il ne l'avait pas reconnue. Elle avait complètement changé. José a demandé qu'Eric le mette en contact avec elle. Edith a eu du mal à reconnaître José. Elle avait également reçu la photo de José. Bref, Eric les a mis en contact. Ils ont commencé à échanger par téléphone...

Après que Edith a accepté les avances de José ; José l'a annoncé à son oncle Daniel. Ensuite, il a demandé à Edith d'aller voir Daniel. « Edith est effectivement venue et nous avons causé. Puis, José a parlé avec la maman de Edith ; la maman de Edith a parlé avec son mari que nous comptons leur rendre visite ».

Libala na petite ya quartier

Geuthy, mon ami d'enfance qui vit en France aujourd'hui, m'a exprimée son désir de se marier en ces termes :

S'il faut épouser une fille d'ici, ça va me compliquer. Les filles de l'Europe sont un peu claires. Elles veulent l'argent. Si tu fais un enfant avec elle, tu dois nécessairement l'épouser. Sinon c'est la police. Propose-moi une fille de Bandundu que tu connais, d'une bonne éducation.

Maguy a proposé à son ami une de ses connaissances.

Je lui ai proposé Eulalie, une fille que je connais bien. J'ai aussi averti Eulalie. Je lui ai dit de faire attention, car, il y a un garçon qui veut t'épouser. Mais, quand j'ai abordé Eulalie, elle a d'abord douté. C'est un grand-frère, je le respectais. On se saluait seulement maintenant !

Maguy a convaincu Eulalie à saisir l'occasion.

Je lui ai dit que le mariage c'est toujours comme ça. Moi aussi, j'ai épousé un grand-frère. Il n'y a pas à regretter, à hésiter, à te poser beaucoup de questions. C'est ça le mariage. Après, elle a marqué son accord. Puis, je les ai mis en contact.

Libala ya tshombo

Trésor et Beloty se connaissaient depuis Malueka. Ils priaient dans l'église EBNM (l'Eglise Bon Nouveau Message). Quand ils étaient ensemble, ils se côtoyaient mais « sans arrière-pensées », affirme André-Jacques. Entre temps, Beloty est allée aux Etats Unis, en Caroline du Nord. Lorsque Trésor a eu le désir de se marier, il a

pris contact avec Maria, grâce à son téléphone androïde, marque Samsung. Après que Beloty avait accepté les avances de Trésor et les préparatifs finis, elle est venue à Kinshasa. Leurs cérémonies matrimoniales se sont passées de la manière suivante : le 09 août 2018, mariage coutumier ; le 10 août 2018, mariage civil et le 11 août 2018, bénédiction nuptiale. Aux dires d'André-Jacques, ils vivent aujourd'hui en époux éloignés, Beloty aux Etats Unis et Trésor à Kinshasa. Toutefois, les démarches sont en cours pour que Trésor rejoigne Beloty en Caroline du Nord.

Philippe, un belge et Paula, une congolaise, alors étudiante à l'Académie des Beaux- Arts à Kinshasa, se sont mariés, au coutumier et au civil, ici à Kinshasa, en 2010. Et voici comment Paula a créé un compte *Facebook* et a fait une demande d'amitié sincère et sérieuse. Philippe qui avait un compte *Facebook*, a lu l'annonce de Paula et s'est intéressé à elle. Il a pris contact avec Paula. Philippe a demandé à Paula : « Es-tu célibataire ? » Paula a répondu, « Oui, je suis célibataire ». Paula également a demandé à Philippe : « Et toi, es-tu célibataire ? » Philippe aussi a répondu « Oui, je suis célibataire ». C'est ainsi qu'ils se sont aimés. Plus tard, Paula a dit à Philippe, « si tu veux m'épouser, viens à Kinshasa ». Philippe est allé à Kinshasa. Ils se sont mariés au coutumier et au civil. Le regroupement familial n'a pas tardé. Le couple vivrait à Anvers, aujourd'hui.

Libala libungutulu

José était dans le monde des affaires, achat et vente des voitures 'occasion d'Europe' vers la RD Congo, par le port de Matadi. Il a profité de son séjour au Congo pour se trouver une femme de sa tribu. Pendant son séjour à Matadi il a rencontré une dame. C'est là que tout a commencé. Revenu à Kinshasa, il a rencontré la mère biologique de sa future épouse dans la commune de Kasa Vubu. Il s'est présenté. Comme tous étaient de la même tribu, c'est un hasard qui s'est passé (mariage presque endogamique), il ne s'est pas posé beaucoup de complications. Surtout quand la maman

d'Aimée a su que le mari habiterait en Europe, la femme le savait déjà ; tout a évolué comme sur des roulettes.

La famille d'Aimée s'est arrangée pour que leur fille rejoigne son mari en Europe.

José est rentré en Europe. A sa grande surprise, c'est la famille de la femme qui s'est organisée pour que leur fille aille rejoindre son mari. La famille a tout mis à la disposition de la fille. La fille a voyagé pour aller rejoindre son fiancé. Avec son arrivée, le mari n'a fait que régulariser les choses (la situation) par la suite.

Ainsi, les choses ont été inversées. Sans doute, la famille d'Aimée a voulu se rassurer qu'une vie commune des futurs époux était possible, ou probablement que les futurs époux se connaissent un peu mieux, avant le versement de la dot. Et comme, ils n'étaient pas allés à la porte d'à côté, la dot devrait se dérouler en l'absence des époux. « Enfin, José a envoyé le nécessaire pour la dot. Tout s'est passé en l'absence de l'homme et de la femme. »

Libala ya ndingisa

William a ouvert un compte *Facebook*. Il a fait des recherches sur « l'accoutrement des sœurs de la parole ». Il y a eu plusieurs sœurs qui sont apparues, de l'Europe et d'ailleurs. Une des celles qui sont apparues l'avait plus intéressée ; elle habitait à Goma. Nous la nommons Emeline. William a pris contact avec elle et ils échangeaient par *Facebook*. José ne révélait jamais à Emeline qu'il habitait l'Europe. Il lui faisait croire qu'il était Kinshasa.

Un jour, William se présente à Emeline en ces termes: « j'ai tel âge, je suis marié, père d'autant d'enfants ». Emeline a dit ok, elle n'y trouvait pas d'inconvénient. Elle demanda à William de lui rassurer qu'il n'y a plus rien entre lui et la mère de ses enfants.

Emeline : « Pourvu que moi je ne sois pas la pierre d'achoppement de votre couple ».

Quand Emeline a accepté les avances de William, ce dernier a pris contact avec les parents de la fille.

William a demandé à parler au responsable d'Emeline. Elle lui dira que ses parents sont divorcés ; elle vit avec son père. Sa mère est à Kisangani. Emeline est allée alors échanger avec son père. Ce dernier a dit qu'il ne trouvait pas d'inconvénient. Surtout qu'il s'agit de quelqu'un de notre église,

William demande la liste des biens ; il dote Emeline en prenant Emeline comme sa représentante.

William a échangé avec son futur beau-père. Il a demandé la liste des biens, tout en lui disant que « je n'ai personne qui peut me représenter là où vous êtes. La personne qui va me représenter, c'est votre propre fille. Ma fiancée, c'est elle qui va me représenter ». Quand ils ont fini leur entretien, le beau-père a constaté que le code n'est de la RDC. Il a rappelé le numéro. William a reçu l'appel et lui a avoué que c'était lui. Il a renchéri en disant : « je ne voulais pas que mon épouse ou vous vous sachiez d'avance que j'étais en Europe. Tout le temps que j'échangeais avec elle, elle sait que je suis à Kinshasa. Mais moi je suis en réalité en Europe ».

Enfin, William installe Emeline à Kinshasa. « William a envoyé l'argent et le nécessaire... Il a fait déplacer la fille de Goma à Kinshasa. »

Libala lokuta

Les parents de Sandra cherchaient un moyen pour que leur fille rejoigne un membre de famille en Occident qui ne pouvait parrainer son voyage. D'un autre côté, Symbale, un jeune homme d'une famille voisine a eu l'opportunité d'un voyage à l'étranger, à condition d'être marié. Les deux familles se sont entendues. Symbale et Sandra se sont mariés symboliquement au coutumier et au civil. Ils ont mené leurs démarches de voyage et se sont installés en Europe. Pendant huit mois, ils ont vécu ensemble et simulé un mariage. Selon Monica, la mère de Sandra, les deux jeunes gens ont tenu leur promesse. Après huit mois de simulation de mariage, ils ont divorcé. Sandra a rejoint son oncle et continue sa vie normalement.

Libala ya loto

Voici comment le couple Maïke – Bernard s'est transformé en un mariage à distance. Maïke a épousé Bernard au coutumier, au civil et au religieux. Après la naissance de leur premier enfant, Bernard a joué au DVD loterie en famille et il a été sélectionné. Lors des démarches, Bernard a déclaré son fils et son épouse. Les dossiers du père et du fils ont abouti. Père et fils ont voyagé pour les Etats Unis. Maïke est restée poursuivant ses démarches d'obtention de visa de voyant.

Par ailleurs, Symbale marié à Marthe avait joué à la loterie en couple. Symbale a été présélectionné. Il n'avait pas les moyens de financer son voyage. D'un autre côté, Sandra désirait rejoindre sa parenté aux Etats Unis ; mais ne trouvait pas d'occasion. Au moment des démarches, Symbale a déclaré Sandra comme épouse. Les deux ont voyagé pour les Etats Unis. Ils ont passé un moment ensemble, selon le contrat. Chacun a pris son chemin. Aux dires de Marthe, Symbale a renoué avec elle, grâce aux médias sociaux. Elle attend d'entamer les démarches d'obtention de visa.

Libala na tshombo

Randy raconte comment elle a fait sa rencontre avec Glody en vue du mariage :

Après l'échec de son union avec une camerounaise, Glody a désiré épouser une fille de chez lui. Et c'est en feuilletant à son insu l'album de ma tante qui était en visite chez sa tante, une photo d'une fille, la mienne, a retenu son attention. Voulant en savoir plus sur moi, il a cherché mes coordonnées sur Facebook. Les ayant obtenues, il m'a envoyée une invitation sur Facebook, à laquelle j'ai répondu favorablement.

Mariage noir

Natacha a rencontré Saddam par *Facebook* dans les environs de l'année 2011. Leur relation amoureuse a évolué vers le mariage. L'Européen Saddam est venu à Kinshasa à la rencontre de Natacha et sa famille. Ils ont célébré le mariage coutumier. Avec le parrainage de Saddam, les démarches de voyage n'ont pas trainé.

Arrivée en Europe, Natacha a été enfermée dans un appartement luxueux, où l'exploitation sexuelle a commencé. Chaque soir, Saddam organisait des fêtes avec ses amis ; Natacha voilée, devait d'abord danser nue devant ce public et ensuite copuler avec un homme drogué.

Cela a duré cinq bonnes années environ, jusqu'au moment où le couple est sorti dîner un soir dans un restaurant. Il s'était installé à côté d'une table occupée par un autre couple mixte dont la femme s'occupait à communiquer en langue maternelle avec les siens restés au pays. C'est alors que Natacha a entonné une mélodie, à l'intention de sa compatriote afin de solliciter son aide et son implication pour la

sortir du boubier. Emue, choquée, cette dernière appellera la police sans tarder.

Saddam a commencé par nier en bloc toutes les accusations portées contre lui. Mais, l'enquête policière et le secours des assistants sociaux ont confirmé la véracité des faits. Saddam a été inculpé et Natacha libérée. Elle est retournée à Kinshasa.

3. Caractéristiques des mariages à distance à l'ère du numérique

L'identité culturelle des célibataires géographiques dans les différentes formes des mariages à distance énumérés ci-dessus n'est pas la même, dans la plupart des cas. C'est-à-dire, les mariages à distance contemporains sont des mariages inter ethniques, multiculturels, transculturels. Les époux choisissent leurs épouses dans les différents milieux de vie qu'ils exploitent, notamment, le quartier-famille, l'église, le milieu professionnel et les technologies numériques. La fin du conjoint prescrit constatée à Ngaba et annoncé (Ekala, 2019, p. 502) s'étend de nos jours à la plupart des communes de la ville de Kinshasa.

Par ailleurs, pour la quasi-totalité des formes des mariages à distance analysées, la famille (biologique ou sociale), gardienne des traditions ancestrales, n'est pas impliquée directement dans le choix du conjoint. Car, les conjoints se choisissent eux-mêmes. Tandis que les proches parents représentent ou agissent en lieu et place de l'époux absent. Dans la plupart des cas, ils subissent le choix du conjoint opéré par leurs membres respectifs.

En outre, ces mariages à distance s'apparentent également à des couples hétérosexuels multiculturels ou transculturels. Ce sont des alliances entre différents peuples, en l'occurrence des Yansi et des Luba, des Yombe et des Teke, des Nande et des Solongo, des Blancs et des Noirs, etc. Il y a là un brassage des peuples et des

cultures, c'est-à-dire, l'émergence des couples multiculturels et transculturels. Il s'agit d'un brassage des cultures engendre une multiplicité des coutumes de référence et une concurrence entre les traditions maritales.

Ce métissage ne favorise pas l'émergence d'une pratique coutumière commune voire d'un modèle socioculturel unique. En effet, en levant l'option du mariage selon les us et coutumes des futurs conjoints, le Code de la famille, mieux, le constituant rend les coutumes concurrentielles et crée par le fait même un contexte favorable au pluralisme juridique. La loi devient source des conflits (Maluta Makaya, 2018, p. 285). La troisième voie ou le « métissage juridique » que préconise Kuyu Mwiswa (2005, p. 98) devient un travail de longue haleine voire improbable. Il fait émerger plutôt une diversité de modèles matrimoniaux.

4. Emergence d'un nouveau systeme matrimonial

Il résulte de ce qui précède que les mariages à distance à l'ère du numérique introduisent deux nouveautés dans le système matrimonial kinois. D'abord, les mariages à distance documentés insèrent les technologies numériques comme un élément constitutif des mariages à distance. En effet, sans l'avènement de Facebook, du téléphone cellulaire, de l'internet, bref, des technologies numériques, José - Edith, Guety – Eulalie, William - Emeline, et bien d'autres n'auraient ni la possibilité de se rencontrer, ni l'occasion de contracter mariage. Les technologies nouvelles et les hommes interagissent à pied d'égalité dans la formation de ces mariages à distance.

Ensuite, les mariages à distance contemporains favorisent le choix du conjoint dans le milieu de vie habituel. Ils tendent à anéantir la pratique du « conjoint prescrit ». Ils encouragent le « mariage d'amour » en lieu et place du « mariage de raison » (Laburthe-Tola &

Waner 1997, op. 74). De plus, ils réduisent sensiblement les mariages préférentiels, les mariages arrangés ou encore l'endogamie/exogamie clanique.

En effet, les mariages à distance contemporains induisent un nouveau système matrimonial dont les caractéristiques principales sont, notamment, l'individu se choisit lui-même son partenaire dans le milieu socioculturel qu'il exploite et les technologies numériques font partie intégrante du système matrimonial au même titre que les humains. Il s'agit d'une « isogamie » (Bouez, 1985, p. 29) numérique, spatiale ou géographique, socioprofessionnelle ou confessionnelle/religieuse.

Par ailleurs, ces mariages isogames s'apparentent, d'une part, à un itinéraire de réussite sociale transfrontalière, c'est-à-dire, un « nouvel itinéraire de réussite sociale » (Mpiana Tshitenge, 2019, p. 315) situé au-delà des frontières nationales. D'autre part, ces mariages à distance contemporains sont une application et une pérennisation de l'article 363 du Code de la Famille, qui stipule que les « familles du futur époux doivent convenir avec les familles de la future épouse d'une somme d'argent, des biens en nature que ceux-là doivent remettre au père et/ou à l'oncle de la future épouse ».

En outre, dans une société où les unions libres, *mabala yaka tofanda*, abondent et où les jeunes gens éprouvent des difficultés énormes à réunir la liste des biens matrimoniaux, les mariages à distance participent à la promotion et à la valorisation des traditions africaines. Ils luttent contre les unions libres et participent également à l'émergence d'une nouvelle société congolaise respectueuse de la tradition ancestrale des futures épouses, du Code de la famille congolais et ouverte aux autres cultures.

Conclusion

Au terme de cette analyse, deux conclusions se dégagent. D'une part, le téléphone cellulaire *tshombo androïde* qui envahit l'espace public kinois n'est pas uniquement l'expression d'une fracture sociale. Au fur et à mesure qu'il impacte la vie matrimoniale des conjoints séparés par la distance géographique, un nouveau système matrimonial émerge dans la ville capitale. Il s'agit d'une isogamie multiculturelle/transculturelle.

D'autre part, cette isogamie multiculturelle/transculturelle, qui coexiste avec les anciens systèmes matrimoniaux, l'endogamie et l'exogamie claniques, entraîne diverses implications socioculturelles, notamment, la pluralité des formes des mariages à distance, la valorisation des traditions africaines. De la sorte, le mariage à distance à l'ère du numérique s'apparente à un itinéraire de réussite sociale transfrontalière.

Bibliographie

- Barnes, J. A. (1954). Class and committees in a Norwegian Island Parish. *Human Relations*, 7(1), 39–58.
<https://doi.org/10.1177/001872675400700102>
- Ekala Bokoswa Boseko, p. (2019). Soubassement de l'antagonisme entre femmes unies par alliance matrimoniale. Interrogation et réinterrogation anthropologiques. In Shomba Kinyamba, S. (Dir.), *Quelques singularités congolaises : Enjeux, compromis et reconfiguration sociale* (pp. 487–512). Paris: L'Harmattan.
- Kuyu Mwiswa, C. (2005). *Parenté et famille dans les cultures africaines : Points de vue de l'anthropologie juridique*. Paris: Karthala.
- Laburthe-Tolra, Ph., & Warnier, J.-p. (1993). *Ethnologie – Anthropologie*. Paris: PUF.
- Latour, B. (2012). *Enquête sur les modes d'existence : Une anthropologie des Modernes*. Paris: La Découverte.
- Lévi-Strauss, C. (1967). *Les structures élémentaires de la parenté*. Paris: Mouton.
- Mabiala Mantuba-Ngoma, p. (2019). *Les soldats de Bula Matari (1885-1960) : Histoire sociale de la Force Publique du Congo Belge*. Kinshasa: Cultures Africaines.
- Maluta Makaya, S. (2018). Les conflits fonciers dans le Mayombe : Origines, causes et corollaires. Mécanismes de résolution et pistes de solution. *Revue de Droit Africain*, 88, 273–305.
- Mpiana Tshitenge Wa Masengu, J.-p. (2019). Itinéraires et représentations des nouvelles figures de la réussite à Kinshasa. In Shomba Kinyamba, S. (Dir.), *Quelques singularités congolaises : Enjeux, compromis et reconfiguration sociale* (pp. 315–344). Paris: L'Harmattan.
- Nzuzi Lukoki, Ch. (2023). *Fiançailles électroniques* (Roman). Kinshasa: Editions Ets CNL Multi Services.

- Pype, K. (2020). Bolingo ya face : Digital Marriages, Playfulness and the Search for Change in Kinshasa. In J. Helle-Valle & A. Storm-Mathisen (Eds.), *Media Practices & Changing African Socialities: Non-Media-Centric Perspectives* (pp. [specific pages if available]). Berghahn Books.
- République Démocratique du Congo. (2016). *Code de la famille & loi portant protection de l'enfant*. Loi n°16/008 du 15 juillet 2016 modifiant et complétant la loi n°87-010 du 01 août 1987 portant code de la famille. Support pour vulgarisation tiré du journal officiel de la R.D.C.
- Sinibaldi, S. (2007). Réseaux des liens matrimoniaux : Le choix du conjoint dans une commune toscane au XXe siècle. *L'Homme: Revue française d'anthropologie*, 181(1), 41–73.
- Vidal-Naquet, C. (2006). S'épouser à distance : Le mariage à l'épreuve de la Grande Guerre. *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 53(3), 142–158.